

CLASSE DE 3^{ÈME} PRÉPA-MÉTIER

Pour construire son projet d'orientation,
en particulier vers la voie professionnelle



3^{ÈME} prépa-métier, c'est quoi ?

Proposée aux collégiens, à l'issue de la classe de 4^{ÈME}, la 3^{ÈME} « prépa métiers », s'adresse aux élèves volontaires qui souhaitent découvrir puis explorer plusieurs métiers pour construire leur projet d'orientation, en particulier vers la voie professionnelle sous statut scolaire ou par apprentissage.

Les objectifs

Comme pour toute classe de 3^{ÈME}, les enseignements visent **l'acquisition et la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.**

Tous les enseignements de la classe de 3^{ÈME} prépa-métiers contribuent à la découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles et permettent d'aider les élèves à élaborer leur projet d'orientation.

Attention : les élèves en grande difficulté scolaire, en situation de rupture scolaire ainsi que ceux qui peuvent suivre avec profit une classe de 3^{ÈME} de collège, ne sont pas prioritaires pour accéder à cette formation.



Les spécificités

- **Aide à l'élaboration du projet d'orientation**
- **Stages d'observation** en milieu professionnel d'1 à 4 semaines
- **Périodes d'immersion** dans les lycées professionnels, les CFA ou UFA
- **Classes à effectif réduit**
- **Pédagogie de projet** pour le développement de compétences attendues dans le monde de l'entreprise comme la créativité et le travail en équipe.
- **Bonification** pour l'accès aux formations professionnelles des élèves issus de 3^{ÈME} prépa-métiers
- **Points supplémentaires pour le DNB** éventuellement obtenus dans l'enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles



3^{ème} prépa-métier, pour qui ?

Pour les élèves en **classe de 4^{ème} volontaires** pour intégrer une classe de 3^{ème} prépa-métiers. Les éléments pris en compte pour l'affectation sont la motivation, les évaluations scolaires, l'assiduité, la ponctualité, l'implication dans le parcours Avenir, l'autonomie et l'engagement.

L'admission

Dans un établissement public :

Elle se prépare dans le cadre d'un entretien pour l'élève et sa famille avec l'équipe du collège (chef d'établissement, professeur principal, Psychologues de l'Éducation Nationale).

- Sur accord des représentants légaux qui effectuent une demande auprès du chef d'établissement d'origine fin Mai.
- La famille a la possibilité d'émettre 2 vœux géographiques d'affectation selon le lieu de domiciliation de l'élève et/ou du collège d'origine
- Une commission étudie en Juin chaque candidature et informe l'établissement et les représentants légaux des suites données à la demande.

Dans un établissement privé : s'adresser directement aux établissements.

Le programme

Outre les enseignements généraux, **180 heures annualisées** d'enseignement seront dédiées à la découverte professionnelle des métiers et des formations.

À cela s'ajoutent entre 2 à 5 semaines consacrées aux **stages d'observation** en milieu professionnel et aux **périodes d'immersion** dans les lycées professionnels, les CFA ou UFA.

Horaires hebdomadaires indicatifs

Enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles : 5 h

Français : **5 h** (dont 1 heure de consolidation en demi groupe)

Mathématiques : **4 h 30** (dont 1 heure de consolidation en demi groupe)

Histoire – Géographie et Enseignement moral et civique : **3 h**

Langues vivantes LV1 et LV2 : **5 h 30**

Enseignements artistiques : **1 h**

Enseignements de sciences et technologie : **3 h**

Éducation physique et sportive : **3 h**

Total : 30 h